

Le passé d'Abdallah Boumezaar, l'assassin des deux gendarmes

Abdallah Boumezaar avait échoué dans une tentative précédente contre une policière

(Var-matin 19 juin, 21 juin 2012, 6 juillet 2012)

Rappelons tout d'abord le crime perpétré par Abdallah Boumezaar, meurtrier de Audrey Bertaut et assassin de Alicia Champlon (selon les caractérisations du Procureur de la République)

Le dimanche 17 juin, à 22h50, les deux gendarmes interviennent au domicile de celui qui va les tuer parce qu'il a été reconnu comme l'auteur présumé d'un cambriolage.

Boumezaar frappe les gendarmes, notamment Audrey qui tombe au sol, lui prend son arme et la tue de deux balles. Il tire alors vers Alicia qu'il touche puis achève dans la rue.

Notons que Boumezaar était passé le 14 juin devant le tribunal correctionnel de Toulon pour « violences volontaires ».

Il était passible de l'application de la peine plancher et à ce titre aurait dû être placé en détention. Audrey et Alicia seraient aujourd'hui vivantes.

Le jugement a été différent, Boumezaar a été remis en liberté.

Il est vrai qu'une des propositions du candidat, devenu Président, François Hollande était de supprimer les peines planchers. Et le 18 juin 2012, la coïncidence est terrible, Madame Taubira dans un entretien au « Parisien aujourd'hui en France », publié le 22 juin sur « leParisien.fr » confirme, à nouveau, la suppression prochaine de cette disposition

instaurée en 2007 par Rachida Dati.

Le plus insupportable peut-être c'est que Boumezaar, en 2004, après un signifiant « je ne te parle pas, je parle à un homme » adressé à une policière, a de la même manière frappé cette policière au visage et tenté de lui arracher son arme à feu, fort heureusement pour elle sans y parvenir.

Mais les quatre policiers qui étaient venus procéder à son arrestation dans la cité Berthe à La Seyne sur Mer se retrouvèrent aux prises avec une bande d'une quinzaine de racailles accourus pour soutenir Abdallah Boumezaar et durent battre en retraite après avoir été blessés.

Il faut savoir que cette policière et son mari qui étaient affectés dans ce quartier et ont fait au bout du compte tomber Boumezaar, son frère et une bande de dealers, ont été l'objet d'une campagne féroce de menaces et d'agressions: noms et adresse écrits sur les murs de la cité, avec insultes et menaces, numéro d'immatriculation de leur véhicule tagué près de l'hôtel de police, pneus crevés, cambriolage de leur domicile, menaces de mort par téléphone et jusqu'à menaces sur les enfants du couple. Dès lors ç'en était trop et le couple a accepté une mutation éloignée en 2008.

On peut mesurer, à travers cet exemple, l'extraordinaire difficulté et l'extrême dangerosité du travail des policiers et des gendarmes, leur courage et leur tenacité dans la lutte qu'ils mènent contre la délinquance et la criminalité secrétées par les « cités » et autres « quartiers », pour la protection de la société en dépit du peu de soutien réel qu'ils reçoivent de la part des dirigeants politiques.

Mais c'est vrai qu'auparavant peut-être ne vouvoaient-ils pas suffisamment.

Fort heureusement le nouveau ministre de l'Intérieur a mis l'accent sur ce point.

Jean Théron